



HEBDO FOOT ARTOIS



300 Chemin des Manufactures – 62800 LIEVIN Tél : 03 21 45 63 20 – Fax : 03 21 45 63 21 - @ : secretariat@artois.fff.fr

SOMMAIRE

1. COMMISSION de DISCIPLINE – Prochaines réunions
2. COMMISSION JURIDIQUE – Réunion du jeudi 16 avril 2026
3. COMMISSION des CALENDRIERS SENIORS – Mise à jour
4. COMMISSION des CALENDRIERS JEUNES – Rappel et Critérium des exempts
5. COMMISSION FORMATIONS des DIRIGEANTS – Le point sur les formations tout terrain
6. COMMISSION des CALENDRIERS SENIORS – Forfait Général



DISCIPLINE PROCHAINES REUNIONS



Les joueurs exclus et toutes les personnes licenciées dont le nom a été porté sur la feuille de match à la suite d'incidents survenus avant, pendant ou après la rencontre, doivent :

- soit, se présenter, munis d'une pièce d'identité, à la Maison du District Artois à LIEVIN ;
- soit, envoyer, dans les 24 heures, suivant l'incident en cause, un rapport circonstancié sur les faits qui lui sont reprochés, en y joignant **OBLIGATOIREMENT** la photocopie d'une pièce d'identité.

→ **Le VENDREDI 24 AVRIL 2026** (de 17 heures à 18 heures 45) pour les exclusions et les incidents survenus **jusqu'au 19 AVRIL 2026** y compris les matchs arrêtés.

Exceptionnellement, le *District Artois étant fermé le 1^{er} mai 2026* :

→ **Le JEUDI 30 AVRIL 2026** (de 17 heures à 18 heures 45) pour les exclusions et les incidents survenus **jusqu'au 26 AVRIL 2026** y compris les matchs arrêtés.

Le Président de la Commission
Jean Marie HUYS.



COMMISSION JURIDIQUE



REUNION DU JEUDI 16 AVRIL 2026

L'ensemble des PV de la Commission des Litiges Sportifs et Administratifs est consultable directement dans les **Procès-Verbaux disponibles dans Footclubs**.

Nous vous invitons donc à vous référer à Footclubs pour prendre connaissance des décisions relatives à cette commission.

Rubrique Organisation, Procès-Verbaux, Gestion des Litiges Administratifs et Sportif.

Il suffit de cliquer sur le chiffre présent à la ligne de la Commission pour avoir accès aux Procès-Verbaux.

commissions du centre de gestion sélectionné ainsi que le nombre de procès-verbaux et relevés de décisions publiés. Cliquez sur le nombre de procès-verbaux et relevés de décisions

Organisation	Centre de gestion	Commission	Nb Procès-verbaux et relevés décisions
Identité club	6801 - DISTRICT ARTOIS	APPEL DISCIPLINE	4
Utilisateurs Footclubs	<input type="checkbox"/> Tous les centres de gestion	DISCIPLINE	35
Membres du club		GESTION DES LITIGES ADMINISTRATIFS ET SPORTIFS	1
Educateurs du club			
Centres de gestion			
Procès-verbaux			

Nous vous remercions de votre compréhension.

Le Président,
Marc TINCHON

Le Secrétaire
Jean-Luc BERNARD

RECLAMATIONS d'APRES MATCH

Dimanche 12/04/2026

Seniors D7 - D : Achicourt SCF 2 – Riviere US 1 (*réclamation de RIVIERE*)



COMMISSION des CALENDRIERS SENIORS



En raison des matchs se déroulant le 08/05/2026, les matchs suivants sont reprogrammés le 14/05/2026 à 15h00 :

Seniors D5 Poule A

54112152 St Pol S/Ternoise US 3 / Monchy Breton US 1

Seniors D7 Poule B

54114243 Bours Racing Club 2 / Haillicourt ES 2

54114242 RC Calonne-Ricouart 1 / Barlin AS 2

Seniors D7 Poule C

54114405 Aix Noulette AAE 3 / Carvin Dynamo F4 2

Seniors D7 Poule D

54114536 Pas En Artois US 3 / Monchy Au Bois US 3

Le Président de la Commission Seniors

Jean Luc BERNARD

Le Secrétaire Général

Denis LAMORILLE



COMMISSION des CALENDRIERS JEUNES



RAPPELS

DEROGATIONS: Article 92 et 93 des Règlements Généraux du District ARTOIS

Peuvent être accordées avec l'accord du club adverse et confirmées par la Commission en respectant les délais afin d'en informer la Commission des Arbitres.

- **pour le WEEK-END :** Doivent être établies au plus tard pour le mercredi 12 h avant la date de la rencontre, et, la réponse du club adverse doit parvenir au plus tard pour le jeudi 12 h, la réponse du District (positive ou négative) intervenant au plus tard pour le vendredi 10 h.
Toute demande hors délai ne sera pas prise en compte.

- durant la SAISON :

A savoir pour une bonne organisation des championnats (Changements de dates):

- L'entraîneur ou éducateur n'étant pas OBLIGATOIRE dans les R.G. du District, les demandes pour absence ne seront plus acceptées ;
- 1 seule dérogation motivée sera accordée durant la saison ;
- Les demandes pour voyage scolaire en fin d'année ne seront accordées que si la demande est formulée **AVANT le 1^{er} Mai** dans les conditions des demandes de dérogation.
- Aucune dérogation de date ne sera accordée pour les D1 lors des 2 dernières journées de championnat.

REPORTS : Les rencontres reportées SANS l'accord de la Commission seront considérées FORFAIT pour les 2 équipes (*Demande de dérogation à faire*).

RESULTATS MANQUANTS : Article 6.8 de l'annexe 7.3

« L'usage de la FMI est obligatoire, avec transmission des résultats au plus tard à 22 heures le jour de la rencontre.

En cas d'utilisation d'une feuille de match papier, il est impératif que le club recevant transmette la feuille de match papier scannée pour le lundi midi (12 heures).

Pour tout manquement à cette obligation, le club recevant est susceptible d'avoir match perdu avec 0 point. Le club visiteur sera gratifié du nombre de points lui revenant en fonction du score.

Pour les 5 dernières journées, à partir du week-end des 25 et 26 avril 2026, cet article sera appliqué. Il est conseillé aux clubs recevant de vérifier si leur résultat est bien sur le site.

INVERSIONS suite à un FORFAIT lors du MATCH « ALLER » : Annexe 8 – Article 3

Les frais d'arbitrage sont à la charge du club forfait à l'aller.

CRITERIUM des EXEMPTS

Rencontres des 25 et 26 avril 2026 :

U15 à 8 : ALLOUAGNE ES – LYSSOIS AS 2

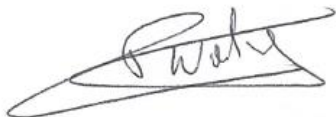
U14/U15: NOYELLES GODAULT AC (U15 D5 D) – CALONNE RICOUART FC (U14 D2 B)
CARVIN DYNAMO FC (U15 D4 B) – ELEU ES (U15 D5 C)
GONNEHEM US (U15 D3 B) – VERQUIN E. (U15 D4 D)

U16: HERSIN FC (U16 D3 A) – HINGES FC (U16 D3 C)
HABARCQ CS (U16 D3 A) – AUCHEL FC (U16 D3 B)
HAILLICOURT ES (U16 D3 C) – MONTIGNY FC 2 (U16 D3 D)

U17: HARNES UAS (U17 D2 C) – BARLIN AS (U16 D2 B)

U18: GUARBECQUE JF (U18 D4 B) – ANNEQUIN OS (U18 D4 C)
FOUQUIERES SC (U18 D3 C) – LABEUVRIERE ES (U18 D2 B)

Le Président de la Commission
Pascal WATEL



Le Secrétaire de la Commission
Marc TINCHON





COMMISSION FORMATION DES DIRIGEANTS



LE POINT SUR LES FORMATIONS TOUT TERRAIN

1/ RETOUR SUR LA FORMATION « ACCOMPAGNER UNE EQUIPE U6/U11 » ce samedi 18 avril 2026 à Lestrem

17 personnes dont 3 dames ont suivi cette formation de 4 heures animée par Didier CLAY et Alec LE HINGUERAT.

Excellente participation des représentants des clubs de Lestrem, Gonnehem, Richebourg, et Radinghem.

La diversité du groupe : Dirigeants membre du bureau directeur de clubs, dirigeants accompagnateurs d'équipes, parents engagés, jeunes éducateurs a favorisé les échanges très nombreux et productifs.

De la connaissance de l'enfant à l'organisation d'un plateau, en passant par le PEF et la labellisation dans le club ont été abordés.

Merci à la municipalité de Lestrem pour la mise à disposition de la salle et au club de l'US LESTREM pour l'organisation et l'accueil chaleureux.

La suite ...

Pour les clubs intéressés d'organiser une session en leurs locaux, prière de contacter Louis DARTOIS au 06.08.03.44.93 ou par mail ldartois5962@outlook.fr

2/ PROCHAINE FORMATION :

Le district en liaison avec la ligue et l'IFFF organise le module : « DEVENIR DELEGUE DE TERRAIN DE CLUB » à Beaurains le :

❖ **Samedi 16 mai 2026 de 08 h 30 à 12 h 00** en la salle Anne Sylvestre de l'Espace Georges Brassens – 15 rue Victor Hugo 62217 BEAURAINS

Merci à la municipalité et au club de Beaurains pour la mise à disposition de la salle et l'organisation de cette formation.

RAPPEL REGLEMENTAIRE :

Il s'agit bien d'une formation destinée au Délégué de terrain de club (et non de Délégué Officiel)

Cette fonction est obligatoire pour toute rencontre officielle de Ligue ou de District, championnat ou coupe, (Voir article 108 des Règlements Généraux du District Artois).

Inscription à la formation : En ligne par le club ou par le ou la stagiaire :

Voici le lien informatique d'inscription : [PFFD - Artois](#)

Merci de valider au plus vite vos inscriptions sachant que la participation est limitée à 16 personnes.

Le ou la candidat(e) doit être licencié(e) FFF (Dirigeant, Volontaire, Educateur, Arbitre) et être âgé(e) de 16 ans.

Nous restons à disposition pour toute précision ou demande particulière.

Pour la Commission Formations

Louis DARTOIS



COMMISSION des CALENDRIERS SENIORS



FORFAIT GENERAL

BOURS RC – SENIORS D7 – Poule B – Amende de 55 €